

Présences :

35 membres

Anniversaire de septembre

Franz Riklin le 8
Joseph Eigenmann le 15
Eduard Wassmer le 20
Ernest Erismann le 28

Apéritif

Claude Mauron

Visiteurs :

Daniel Platner du RC Montreux
Charles Rossier du RC Fribourg
Léon Progin

Invité(e)s :

Pierre Tercier RC Fribourg

Présences extérieures :

JG Digier au RC Sion Rhône

L'agenda :

SEPTEMBRE

Le 23 à 11h00 – Matran
L'entreprise SOFRAVER SA
Avec PY Biemann, directeur
INSCRIPTION

Le 30 à 12h00 – Punkt/Grenette
La Suisse et le droit européen
Prof. Astrid Epiney, vice-rectrice

Dates importantes

Le 7.10 visite du gouverneur
Le 13.10 Prix Elsner – Romont
Le 2.12 Assemblée générale

Modification de programme

--

Le président se réjouit de la belle participation à ce lunch. Il souhaite la bienvenue à notre invité du jour Monsieur Tercier ainsi qu'à nos visiteurs. Il excuse JD Dessonnaz et Raphaël Barras.

Quelques communications du comité :

2 dons de 300.- ont été attribués au « Cartons du Cœur » et à la fondation Minex.

Un rappel concernant l'Interclubs du 15 octobre et la remise du Prix Elsner du 13 octobre.

Monsieur Tercier va nous donner en 20 minutes une leçon magistrale sur
L'arbitrage commercial international

Qu'est-ce que l'arbitrage ? En résumé, il s'agit d'une privatisation de la justice pour ne pas aller devant un tribunal étatique. Il repose sur le consentement des parties (choix d'arbitres indépendants.). Il a un grand avantage, c'est que l'accord est définitif, il est exécutoire et il n'y a pas de recours possible. Il y a aussi le fait que le juge arbitral ait une plus grande disponibilité, et ait des compétences spéciales reconnues pour traiter du litige. Ainsi, les délais se raccourcissent.

Il y a différents types d'arbitrage :

- L'arbitrage interne (ou National)
- L'arbitrage international
- L'arbitrage ad-hoc et institutionnel (CCI, AAA, LCIA, Swiss Rules)
- L'arbitrage commercial (basé sur des contrats)
- l'arbitrage d'investissement (basé sur des traités)

Les phases de la procédure :

- Constitution du Tribunal arbitral
- Echange des écritures
- Instruction et plaidoirie
- Sentence

Cette procédure est appelée à se développer. La Suisse a un rôle à jouer. Il faudra veiller dans le futur à garantir l'indépendance de cet arbitrage pour éviter la corruption et il faudra veiller à maîtriser les coûts pour éviter une justice à 2 vitesses !

En conclusion, il faut établir de bons contrats (équilibrés) pour éviter d'avoir recours à un arbitrage ou à la justice !

L'image du jour

Le professeur Tercier

